



REGLEMENT DE L'ECOLE D'ATHLÉ ET DE LA SECTION ATHLÉ

Je viens d'adhérer à l'UNION ATHLÉTIQUE DU CANTON DE SAVENAY.

L'UACS est un club sportif ; les dirigeants, entraîneurs et l'encadrement sont **tous des bénévoles** que je dois respecter, comme je dois respecter les autres athlètes.

Le club s'engage à :

- m'assurer lors de toutes les activités encadrées ou organisées par le club ou la F.F.A.
- me garantir un encadrement technique de qualité
- garantir une présence adulte suffisante pour assurer une bonne organisation
- me remettre un calendrier des compétitions organisées pour me permettre de planifier ma participation

Je m'engage à :

- **Etre assidu** : je viens régulièrement aux séances d'entraînement
- **Etre ponctuel** : je me présente avant l'heure de début de l'entraînement pour être prêt à démarrer l'échauffement dès le début de la séance.

Pour les compétitions, je me présente à l'heure dite du regroupement en cas de co-voiturage ou j'arrive 1 heure avant le début des épreuves sur le lieu de la compétition afin de participer à l'échauffement en commun.

- **Porter les couleurs du club** :

- Participer au minimum à :

Benjamins et minimes : **un cross et une compétition sur piste**

Cadets et plus : **2 compétitions** (priorité sur les interclubs le 1^{er} week-end de

mai.)

- **Etre respectueux** :

Répondre aux convocations remises dans les délais ou contacter les responsables en cas d'empêchement

Respecter l'encadrement, les autres athlètes et avoir un comportement irréprochable tant à l'entraînement que lors des compétitions et des déplacements.

Etre attentif aux consignes

Prévenir de mon arrivée et de mon départ à chaque entraînement.

- **Etre persévérant** : je m'engage dans toutes les situations d'entraînement et je suis le programme prévu.

En cas de non-respect du règlement, le bureau et les entraîneurs se réservent le droit d'exclure l'athlète et de ne pas renouveler sa licence.

OBLIGATION PARENTALE pour les mineurs

Si je n'autorise pas mon enfant à venir seul (case cochée dans les Autorisations lors de l'inscription sur Yapla), je le déposerai, avant chaque début d'entraînement, sur le lieu d'entraînement **en m'assurant de la présence d'un entraîneur**, et je le récupérerai au même endroit à la fin de l'entraînement. Il en va de sa sécurité !

Je ne le dépose donc pas et ne le récupère pas directement sur le parking du lieu d'entraînement.